

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites du 30 Mai 1945,

## A r r ê t e

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aveyron l'ensemble formé à Villefranche-de-Rouergue par un groupe de vieilles maisons pittoresques, Rue de la Lampe

Parcelles cadastrales visées : Section D : 64I.662 à 666 699.700 .

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Villefranche-de-Rouergue et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté et qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le

- 8 DECE 1945

Par délégation,

Le Directeur général de l'Architecture



ANNEXE à l'ARRETE du 8 DECE 1945

portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques de  
l'Aveyron des ensembles urbains de Villefranche-de-  
Rouergue

-----

Rue de la Lampe

Section D

AYMOND Henri, époux Blanc, 116 av. Paul Doumer à Villeneuve-le-  
Roi - 663.666

BARRIAC Philippe --662

CALMETTES Louis, époux Brousse, Rue République 664

COSTES Henri, 35 Rue de la République : 700

CROSF et CROS Jeanne : 662 p.

DURAND Henri, 17 Rue D.Labastide - 64I

MARFFY Adrien : 665

MOLY Philippe - par Pourcil Jean - 699p.

NOAILLES Vve Etienne : 699 p.



# VILLEFRANCHE de ROUERGUE

(Aveyron)

